



## Réintégration juridique

-----  
Par Ljd

Bonjour ,

Le tribunal administratif a annulé mon licenciement et a donc ordonné à la collectivité de me réintégrer juridiquement et de reconstruire ma carrière .

Ce jugement est tombé il y a trois mois.A ce jour je ne suis toujours pas réintégré.

La collectivité semble sourde à cette décision .

Je me suis assuré que ce jugement ne soit frappe d'appel .

Certificat de la cours en main.

Est-ce que la collectivité est en droit de ne pas respecter cette décision du juge?

Cdt.

-----  
Par Ljd

Personne qui puisse me répondre ???

-----  
Par ESP

Bonjour

Soyez patients, les bénévoles ne sont pas en permanence sur le forum.

En attendant, voici de quoi lire.

[url=https://consultation.avocat.fr/blog/emmanuel-legrand/article-43036-fonction-publique-resister-a-une-decision-de-justice-ordonnant-la-reintegration-d-un-agent-est-inutile.html]https://consultation.avocat.fr/blog/emmanuel-legrand/article-43036-fonction-publique-resister-a-une-decision-de-justice-ordonnant-la-reintegration-d-un-agent-est-inutile.html[/url]